

APRAPAM

*Association pour la Promotion
Et la Responsabilisation des Acteurs
De la Pêche Artisanale
à Mbour*

fenêllex

Du poisson encore pour demain

RAPPORT

DU 5^{eme} FORUM DE MBOUR

Centre David BOILA 07 Janvier 2015.



~ 0 ~

Contact : Tél/Fax : 00221 33 957 31 93 – 77 632 66 65 – BP 1144 Mbour Sénégal Email : contact@aprapam.org – gaoussoug@gmail.com – site web : www.aprapam.org - Récépissé n° 0081 /GRT/AS – JO 6591 du 28/05/2011

Introduction

L'Association pour la Promotion et la responsabilisation de Acteurs de la Pêche Artisanale à Mbour (APRAPAM) organise régulièrement chaque année depuis maintenant cinq (05) années, un forum sur un thématique lié la pêche, et, en fonction des événements dictés par l'actualité du secteur d'autres rencontres portant sur des dossiers importants pour la gestion durable des ressources halieutiques du Sénégal

Ces activités entrent dans le cadre de sa mission d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs professionnels de la pêche en général et de la pêche artisanale en particulier. Dans ce cadre, l'APRAPAM essaie également d'apporter à cette cible des réponses aux contraintes identifiées qui sont pour eux des préoccupations majeures.

En ce qui concerne particulièrement le thème qui est proposé cette année, il est en relation avec le mémorandum que l'APRAPAM a produit en décembre 2012, dans lequel, on pouvait relever que : « *Il n y a pas plus de poissons qu'au début des années 2000 quand le Sénégal décidait d'arrêter la pêche des bateaux européens et refusait toute activité étrangère sur les poissons pélagiques. Il était injuste d'imposer à ces ressources la pression de pêche des énormes bateaux russes en 2011 et il est juste que les nouvelles autorités aient bloqué ces « autorisations » en 2012.*

Mais la menace est encore présente et pressante et il est utile de préciser certains concepts et situations qui peuvent être sources de confusion. Cette déclaration a été appuyée lors du forum de 2014, au cours duquel, il est rappelé l'une des conclusions des travaux du Groupe de travail FAO-COPACE qui nous renseigne que : « *pour les petits pélagiques, les données existantes, élaborées au niveau régional montrent la surexploitation de la sardinelle, Aucun accès ne doit être donné par le Sénégal pour ces ressources stratégiques pour la sécurité alimentaire ».*

En effet, la sardinelle est pour le Sénégal un filet de sécurité alimentaire. C'est pour cette raison qu'APRAPAM estime que dans la situation actuelle du secteur de la pêche au Sénégal, ce thème doit être revisité et le propose comme sujet central lors de son Cinquième forum. et qui porte sur : « *Enjeux de l'exploitation et de la valorisation des ressources pélagiques et de la place de celles-ci dans la sécurité alimentaire : la parole aux professionnels* ».

L'exercice consistera à visiter le rôle stratégique des petits poissons pélagiques dans la pêche, dans l'économie du pays et dans la sécurité alimentaire **décliné sous forme de quatre panels qui porteront sur :**

1. L'état de la ressource, les espèces concernées aux niveaux national et régional ;
2. Les formes d'exploitation de la ressource, aux niveaux industriel et artisanal avec les dérives liées à la pêche de l'appât thonier et de manière plus générale à la pêche des juvéniles ;
3. La valorisation des produits déclinée en mareyage, transformation (industrielle et artisanale), farine (usines, process, quantités), commerce local et exportation ; en insistant sur le rôle et la place des femmes dans ces branches d'activité et sur la réalité des emplois dans le secteur de la pêche ;
4. La contribution à la sécurité alimentaire ;
5. Quel avenir pour cette ressource, son exploitation et sa valorisation ? Doit-on aller jusqu'à réserver cette ressource uniquement aux nationaux ?

La principale innovation dans la démarche du forum sera que **les panels seront animés par les professionnels** des divers corps de métiers qui auront « en face » d'eux les acteurs institutionnels et de la société civile qui sont leurs partenaires.

Le but visé est que les échanges permettent d'enrichir les connaissances de chaque partie mais constituent également une occasion pour les acteurs à la base de bénéficier de plus de souplesse et de temps pour faire émerger leurs points de vue.

- Cérémonie officielle d'ouverture

La cérémonie d'ouverture, présidée par M. Diène Faye, Directeur des Industries de Transformation des produits de la Pêche(DITP) représentant le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime. Elle , a été marquée par les allocutions de l'adjoint au Maire de la commune de Mbour chargé de la pêche et des affaires maritimes, Monsieur Bayaty BABOU, du Secrétaire général de l'UPAMES Monsieur Maktar THIAM,, du Directeur de la pêche maritime Camille Jean Pierre NOEL et du Président de l'APRAPAM Gaoussou GUEYE.

Monsieur Bayaty BABOU dans son allocution a souligné l'importance de la pêche artisanale dans le département de Mbour et la commune de Mbour où elle représente plus de 80% des débarquements locaux, avec un parc estimé à plus de 2500 pirogues et occupant pas moins de 10 000 pêcheurs.

Monsieur BABOU, à cet égard, souligné qu'Aujourd'hui, l'économie mbouroise repose essentiellement sur les activités maritimes principalement la pêche artisanale, car le tourisme qui était la deuxième activité connaît actuellement des difficultés dont l'impact est durement ressenti par plusieurs familles qui tiraient l'essentiel de leurs revenus des activités liées à ce secteur..

Il a également mis en exergue l'importance de la transformation artisanale très présente dans la localité, qui s'approvisionne exclusivement en matière première, utilise principalement les espèces pélagiques à partir de la production de cette pêche à hauteur des 2/3 des débarquements de la pêche artisanale et occupe plusieurs milliers femmes mais aussi d'hommes, de tous âges.

Pour toutes ces raisons, Monsieur BABOU pense que « *l'absence ou même la rareté de ces produits pélagiques créerait des déséquilibres dans l'activité économique de la commune et/ou du département.* » ;et qu'en l'occurrence : «*les autorités en charge de la pêche feraient mieux de mener des politiques allant dans le sens de la préservation de cette ressource,* et qu'à cet égard, « *il serait souhaitable que les accords de pêche avec des partenaires étrangers n'incluent pas la pêche pélagique.*».

Il a également, dans ce cadre, invité les acteurs et professionnels de la pêche artisanale « *d'œuvrer pour la sauvegarde de cette ressource, en pratiquant une pêche responsable, évitant toute utilisation d'engins interdits, tout gaspillage, notamment de débarquement de juvéniles, ce qui serait bénéfique et profitable à tous* ».

Monsieur Gaoussou GUEYE a souhaité la bienvenue aux participants et les a remercié d'avoir une fois de plus répondu à l'invitation qui leur est faite par l'APRAPAM à la cinquième édition du Forum de Mbour qu'elle organise régulièrement chaque année.

Il a rappelé les enjeux liés à la pêche en général et ceux concernant la pêche artisanale en particulier, notamment en ce qui concerne sa contribution à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté au Sénégal, pour lesquels, les petit pélagiques constituent le fondement pour la quasi-totalité des acteurs et professionnels de la pêche artisanale du pays et même d'autres acteurs de la sous région, ce qui fait de cette ressource une denrée stratégique et un « filet de sécurité » économique et social.

Il a décliné les principales questions à examiner en rapport au thème proposé et rappelé le but visé par ce forum qui est que les échanges permettent d'enrichir les connaissances de chaque partie en vue de se prononcer sur la question fondamentale, à savoir : « **Quel avenir pour cette ressource, son exploitation et sa valorisation ? Doit-on aller jusqu'à réserver cette ressource uniquement à la pêche artisanale ?** »

Monsieur Diène FAYE, dans son allocution, a surtout insisté sur les efforts du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime dans la recherche de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

Il fait remarquer en l'occurrence que, le Gouvernement du Sénégal, qui a très tôt compris l'importance de la contribution des ressources halieutiques à l'économie nationale, a régulièrement inscrit la Valorisation des produits de la pêche dans les orientations et axes stratégiques des différents documents de politique économique et sociale qui se sont succédés, et dont le dernier est le **Plan Sénégal Emergent (PSE)**, notamment à travers l'**Axe 1**, intitulé : « **Transformation structurelle de l'Economie et Croissance** ».

Dans ce cadre, il a également précisé que la Valorisation des produits halieutiques est inscrite parmi les 5 objectifs stratégiques de la Lettre de **Politique sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture (LPS PA)**, du Département qui confère une place centrale à cette filière.

Cependant, il fait remarquer que, malgré ces efforts importants, force est de constater que jusqu'à présent, le niveau de Valorisation des produits halieutiques est loin d'atteindre les objectifs assignés tant au niveau artisanal qu'industriel.

C'est ce qui explique de l'avis de monsieur FAYE que les produits issus de la transformation artisanale souffrent d'un problème de compétitivité sur le marché international à cause de l'utilisation de méthodes de transformation encore rudimentaires.

Il a insisté sur la nécessité d'impulser des initiatives permettant de lever les contraintes certes réelles, mais, à son avis, pas insurmontables, par rapport à la valorisation des produits halieutiques du Sénégal. Parmi les solutions envisageables Monsieur FAYE estime qu'ils doivent intégrer, au-delà de l'amélioration des conditions d'hygiène et des méthodes de travail, des possibilités de diversification de la gamme de produits, avec un accroissement de leur valeur ajoutée.

Monsieur FAYE a également informé, qu'au égard des enjeux de l'exploitation et de la valorisation des petits pélagiques, et le souci de la mise en place de structures de concertation, l'Etat, avec l'appui de la Commission sous régionale des pêches a mis en place, par **arrêté ministériel n° 12967 du 23 novembre 2011, la Commission nationale de gestion des petits pélagiques (CNGPP)** qui favorise une meilleure participation des professionnels de la pêche dans les prises de décision.

Par ailleurs, faisant suite aux préoccupations concernant **l'impact des usines sur les sites de débarquement**, il a porté à la connaissance des participants que le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime vient de mettre en place un **Comité de réflexion** dans lequel les professionnels de la pêche sont représentés.

C'est sur ces considérations et informations, qu'il a déclaré ouvert au nom du Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime le 5^{ème} Forum de Mbour.

Le Docteur Alassane SAMBA, chercheur halieute, Modérateur du Forum, a, après la cérémonie officielle d'ouverture, rappelé les recommandations issues du quatrième forum

tenu le 08 janvier 2014 dont, des discussions et échanges qui ont suivi la présentation des exposés est sortis des idées fortes qui ont conduit à formuler les recommandations ci-après :

☞ **En ce qui concerne la gouvernance en général :**

- **L'administration des pêches** doit :

- accorder plus d'assistance et de responsabilités aux acteurs de la pêche artisanale et prendre en compte l'avis des professionnels;
- procéder à l'évaluation des CLPA dans le sens d'en assurer la fonctionnalité ;
- mettre en œuvre les recommandations du Conseil Interministériel sur la pêche.

- **L'Etat du Sénégal** doit :

- privilégier la préférence nationale dans les accords de pêches et autres types d'interventions dans le secteur des pêches, notamment, revoir les conditions d'exercice des étrangers intervenant dans le secteur ;
- mettre en place un système de financement adapté pour en assurer la croissance.
- Procéder à l'évaluation de l'impact des usines sur les plages de débarquement notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'incidence sur la transformation artisanale et les conditions d'existence des femmes formatrices pour être édifié sur opportunité d'autoriser leur l'implantation ;
- Effectuer la surveillance stricte et régulière de celles installées pour éradiquer les nuisances qui découlent de la pollution de l'environnement qu'elles provoquent ;
- revoir les conditions d'implantation des sociétés mixtes qui sont une autre façon de contourner la non signature d'accords de pêche;
- renforcer la communication entre les différents acteurs par la mise en place d'un système IEC.

- **Les professionnels de la pêche** doivent :

- assumer leur responsabilités dans la gestion durable de la pêche ;
- renforcer et pérenniser l'interprofession pour avoir plus de visibilité de considération de la part de leurs interlocuteurs ;
- œuvrer dans le sens de la professionnalisation des acteurs ;

☞ **Pour la recherche scientifique :**

- Les autorités administratives, gestionnaires des pêches et les professionnels doivent prendre en compte les avis de la recherche scientifique dans toute prise de décision et de réalisation de programmes intéressant le secteur.

☞ **Pour la sécurité alimentaire :**

L'Etat doit assurer les conditions pour permettre une bonne distribution des produits halieutiques afin d'en garantir l'accessibilité et la satisfaction de la demande nationale. A cet égard, un accent particulier doit être mis pour la facilitation de l'acquisition de véhicules appropriés et l'accès au financement concessionnel et adapté pour les mareyeurs. De même un effort doit être fait dans l'amélioration de la qualité des voies d'accès et des mesures prises pour pallier les tracasseries subies par les mareyeurs sur les routes.

Il a également communiqué aux participants les questions à discuter qui sont :

- Faut-il réserver l'accès aux petits pélagiques à la pêche artisanale responsable?
- Comment avancer dans la gestion régionale durable des sardinelles et petits pélagiques?
- Comment pousser nos états à défendre une position commune pour préserver cette ressource stratégique pour notre sécurité alimentaire?

Après ces rappels et précisions sur l'approche méthodologique du déroulement des travaux la parole est donnée aux panélistes pour faire leurs exposés.

Premier Panel : Les formes d'utilisation et de valorisation de la ressource

- 1.1- le mareyage et l'exportation des petits pélagiques par Matar THIAM, Secrétaire général de l'UPAMES

M. THIAM dans sa communication a fait **un bref aperçu des exportations** caractérisées par une hausse sur la période 2012 -2013. Il indique à cet égard qu'en **2013** les exportations de produits halieutiques ont atteint **137596,56 tonnes** pour une valeur commerciale estimée à 170875698722,96 FCFA, contre 128190,76 tonnes et 168117149836,14 FCFA en 2012; soit une augmentation de 7,34% et 1,64% en volume. Cette progression est due aux produits congelés qui sont passés de 119680,78 tonnes en 2012 à 126545,5 tonnes en 2013, soit une hausse en valeur relative de 5,66% mais aussi de l'arrivée des asiatiques notamment les coréens.

Il a insisté sur l'importance du volume des petits pélagiques et de l'ampleur des ceintures qui sont devenues les principales espèces exportées. **Les principales espèces exportées** sont composées de: poissons sabre ou ceinture (**19,74%**), Chinchards (**13,96%**), sardinelles (**5,66%**), poissons divers communément appelés mixtes Afrique (**4,65%**), listaos, (3,59%), barburesou Thiekem(3,19%), poulpe (3,16%), crevettes profondes (2,82%), seiches (2,61%), pelon(2,29%), maquereaux (2,24%), machoirons (2,21%), etc. Ces principales espèces représentent environ de 67 % des quantités totales exportées. Le poisson sabre ou ceinture constitue la première espèce d'exportation représentant **27167,44 tonnes** soit en valeur relative 19,75%, (en 2007, **1098,42 tonnes**).

- **Les principales destinations des produits exportés** ont été présentées. C'est ainsi qu'il ressort de son exposé que :

- En Afrique, les exportations sont passées de 62738 tonnes en 2012 à 70424,81 tonnes soit une augmentation en valeur relative de 12,25%. Les quantités exportées vers la Côte d'Ivoire ont été plus importantes et ont constituées près de 33.803,35 tonnes. Les autres principaux pays importateurs sont le Mali (16368,26tonnes), le Cameroun (10814,31 tonnes).

- Pour l'Union européenne, on note un repli dans les exportations ces dernières années. En effet, elles sont passées à 36328 tonnes en 2011, 33913 tonnes en 2012, et 31202,90 tonnes en 2013. Les principaux pays importateurs durant l'année 2013 sont: l'Espagne (12481,34 tonnes), l'Italie (8304,33 tonnes), la France (5620,40 tonnes), et la Grèce (2254,07 tonnes). Cependant, la valeur commerciale estimée demeure toujours la plus importante (73 044 366 431,79 FCFA) soit près de 43% du chiffre global.

Il fait remarquer que le fait marquant durant l'année 2013 a été la percée des exportations vers la destination asiatique dont sa part dans les exportations ne cesse d'évoluer ces dernières années. Les quantités exportées sont passées de 30433,03 tonnes en 2012 à 34615,77 tonnes en 2013 soit une augmentation en valeur relative de 13,74%.

Il a exposé les difficultés rencontrées par les nationaux dans la commercialisation des produits de la pêche, notamment à travers l'implantation des usines sur les sites de pêche par des étrangers qui ciblent les petits pélagiques et qui exportent sur les mêmes marchés que les industriels sénégalais.

- **Impact des accords de pêche sur les activités de la pêche artisanale et sur les exportations sénégalaises.**
- **Les bateaux européens :**
 - Volumes de pêche / Double avantages sous couvert des accords?
 - Transbordements
 - Dispositifs commerciaux (plateforme en Côte-d'Ivoire et au Togo)
 - Menace sur l'approvisionnement des conserveurs
- **Les bateaux russes et ukrainiens**
 - Méthodes de pêche archaïques et destructrices
 - Pêche illégale
 - Volumes de pêche non contrôlables
 - Pratiques commerciales douteuses
 - Restriction des importations (Cas de la Cote d'Ivoire pour les EFE Sénégalaises).

Il a ensuite parlé des menaces liées à l'éventuelle présence de bateaux russes, ukrainiens et asiatiques, qui par le passé ont fait preuve de peu de transparence dans leurs activités et ont concurrencé les locaux sur les marchés africains en rabaisant surtout les prix des produits proposés

- **Menace des accords de pêche sur le commerce intra-africain et la sécurité alimentaire**

Monsieur THIAM, abordant les conséquences de cette problématique liée à l'exploitation des petits pélagiques par les navires étrangers dira à cet égard que : « *Les pélagiques comme le chinchard, la sardinelle mais aussi la ceinture constituent la part la plus importante des produits pêchés par les navires étrangers et concurrencent donc directement les entreprises africaines qui s'approvisionnent à hauteur de 90% au niveau de la pêche artisanale* ».

Il a fini par formuler des recommandations sur la nécessité de réserver l'exploitation et la commercialisation des petits pélagiques aux nationaux, et invité les acteurs à travailler sur la Chaîne de valeur pour améliorer la qualité des produits offerts pour une meilleure valorisation *in situ* des petits pélagiques. Il s'agira à cet égard, de l'avis de Monsieur THIAM de « *développer une synergie le long de la chaîne de valeurs entre la pêche artisanale africaine et les industries locales pour financer et moderniser la capture et la transformation de ces pélagiques.* »

- **1.2- Transformation artisanale et les exportations par Mme Tenning NDIAYE, femme formatrice de Joal.**

Madame Ndiaye a présenté dans sa communication la situation de la transformation artisanale, notamment le fait que ce métier échappe aux femmes formatrices qui sont devenues des employées à la place d'employeurs.

Elle a à cet égard évoqué l'importance de l'activité de transformation artisanale pour les femmes des communautés de pêcheurs qui constitue la principale source de revenus et qui leur permet de contribuer de manière significative à satisfaire les besoins économiques et sociaux de leurs familles.

Elle a rappelé les causes de cette situation ainsi que les responsabilités des acteurs de la filière; notamment les pêcheurs, les mareyeurs et les femmes transformatrices. Il ressort de son exposé que :

- La détérioration du métier de transformation chez les femmes selon elle, procède dans une large mesure à l'envahissement de la filière par des opérateurs étrangers venues de divers pays de la sous région et d'autres pays d'Afrique, principalement de l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a entraîné la paupérisation des femmes transformatrices qui parviennent difficilement à vivre de leur métier.
- A cette situation, s'ajoute de l'avis de Mme Ndiaye, le sureffectif des pêcheurs et la surcapacité des équipements qui ciblent les petits pélagiques, principalement les sardinelles (rondes et plates). Cette pression excessive sur ces ressources a engendré une surexploitation de ces espèces. Elle a conduit les pêcheurs, qui dans leur optique de rentabilisation, mais aussi par le fait d'une demande particulièrement importante de certains opérateurs étrangers à pratiquer des méthodes de pêches non responsable, notamment, la pêche de juvéniles qui contribuent inéluctablement à décimer espèces.
- Il s'y ajoute l'implantation d'usines de transformation de sardinelles(essentiellement en farine) au niveau des sites de débarquement de la pêche artisanale, accentuant la rareté de ces ressources qui constituent la principale matière première des femmes transformatrices.

Les difficultés des femmes transformatrices sont exposées, à savoir principalement la rareté de la matière première sur place (aujourd'hui les matières premières proviennent de la Mauritanie), les problèmes de commercialisation des produits, la concurrence exercée par les étrangers qui exercent le métier et des usines ciblant les espèces pélagiques.

Elle impute cela au manque d'organisation des pêcheurs qui usent de mauvaises pratiques de pêche (pêche de juvénile pour le marché sous régional), à la surcapacité de la pêche artisanale. Dans ce cadre Mme Ndiaye souligné le fait que les pêcheurs ne respectent plus la mesure de rationalisation qui était de rigueur par le passé et qui consistait à alterner les sorties des pirogues dans le souci préservation de cette ressource stratégique. A cet égard, elle affirme que les pêcheurs n'ont plus la conscience de la durabilité qui commande de réserver la ressource aux générations futures.

Elle a fini par lancer un appel au Gouvernement et aux organisateurs du forum de s'adresser aux vrais acteurs de la pêche et d'accorder une place importante à la pêche dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE).

1.3- Le rôle de la transformation artisanale dans la réduction des pertes post capture par Madame Diaba Diop transformatrice, du site Pencum Sénégal-Thiaroyes/mer)

Elle a axé sa communication sur le rôle de la transformation artisanale dans la réduction des pertes post capture, les difficultés d'approvisionnement des femmes transformatrices suite à la rareté du produit, à la concurrence exercée par les usines installées sur les sites de pêche et les étrangers exerçant le métier sans contrôle.

A cause de ces facteurs, surtout l'augmentation des exportations des petits pélagiques par les usines, le prix de la matière première a augmenté de manière exponentielle. A titre d'exemple, en a fait remarquer que la caisse de sardinelle de 50Kg qui coûtait 1.000francs CFA est, a certaines périodes achetée à 25.000francs CFA, ce qui assurément est au-delà des possibilités financières de femmes transformatrices, entraînant de facto leur paupérisation.

Elle est revenue sur les apports de la transformation artisanale dans la sécurité alimentaire des sénégalais, sur l'économie rurale et la fourniture d'emplois.

Elle a également noté la masculinisation du métier par faute de moyen des femmes.

C'est ainsi souligne-t-elle, que beaucoup de femmes transformatrices initialement « chef d'entreprise » sont réduites à devenir de simples employés principalement d'étrangers qui ont envahis le métier.

Elle a insisté sur le manque de professionnalisation du métier des femmes transformatrices qui favorise l'intégration des étrangers dans ce métier, et le manque d'organisation de la filière. Elle a fini par formuler des recommandations allant dans le sens de la professionnalisation du métier de la transformation artisanale avec la généralisation des cartes professionnelles, la nécessité de réserver une partie des débarquements de petits pélagiques à la transformation artisanale en limitant les quotas d'exportation des usines, mais aussi pour un aménagement des aires de transformation artisanale. Et le renforcement des capacités technique et financières des femmes transformatrices.

Suite aux communications sur les thèmes principaux de ce panel, les discussions ont soulevé les questions suivantes:

-La responsabilité de l'Etat face au libre accès à la ressource et aux métiers de la pêche artisanale comparativement aux autres pays de la sous région et dans l'espace CEDEAO

- La nécessité de suspendre l'installation des usines de farine de poisson utilisée pour l'alimentation des animaux et des poissons qui peut conduire l'épuisement des stocks de sardinelles à une insécurité alimentaire.

-La tendance à la monopolisation du secteur de la transformation artisanale par des étrangers dont l'activité est principalement axé sur l'exploitation des juvéniles et qui exercent une concurrence déloyale aux femmes transformatrices

-La nécessité d'instaurer un mécanisme de régulation des activités de la pêche artisanale et de collaboration par la concertation des différents acteurs de la filière (Pêcheurs, mareyeurs, femmes transformatrices) qui pourrait être un palliatif à la concurrence faite par les opérateurs étrangers

- La nécessité de mettre en place un système de contrôle efficace des captures le long de la plage.

- L'inexistence d'un système de régulation du marché des produits de la pêche, ce qui rend impossible le suivi des prix du poisson.

- Les difficultés d'accès au crédit des acteurs de la pêche artisanale.

- Le manque d'organisation de l'activité post capture (mareyage et transformation artisanale):les professionnels bien organisés peuvent constituer un groupe de pression.

- Le risque de disparition des métiers de la transformation artisanale face à l'ampleur du développement des usines ciblant les petits pélagiques.

- Les usines installées dans les sites de débarquement et de transformation artisanale et qui menacent l'approvisionnement.

- Les sites de transformation ne sont pas conformes aux normes pour une amélioration de la qualité et une meilleure valorisation de leurs produits.

- Le problème de qualité des produits le long de la chaîne de valeur de la pêche.

En réponse à quelques unes de ces interrogations les Directeurs des industries de Transformation de produits de la Pêche (DITP) des Pêches Maritimes(DPM) et le Chef du Service régional des pêche de la région de Thiès ont apportés quelques éclaircissements.

-Sur l'implantation des usines : les services impliqués sont la DITP, la DPM et celui de l'environnement. L'autorisation d'implantation est soumise à une étude impact environnementale initiale et qu'une commission interministérielle est créée à l'effet d'évaluer l'impact des usines actuellement installée à laquelle les organisations professionnelles (GAIPES, UPAMES, CONIPAS) sont parties prenantes.

En ce qui concerne la fabrication de farine et huile de poisson, il est fait remarquer que la réglementation en vigueur interdit l'achat et l'utilisation de juvéniles.

Pour l'organisation des professionnels de la pêche artisanale: le problème qui se pose à l'administration est celui de la liberté de création des associations qui a entraîné une prolifération de celles-ci. Le souhait de l'Etat est d'avoir un interlocuteur unique.

Un projet de décret portant professionnalisation de l'activité de transformation artisanale à l'image de celle du mareyage est élaboré et est actuellement, en circulation pour être actualisé dont la date butoir est fixée en fin février de cette année.

En guise de **recommandations**, il est ressorti principalement:

- **La professionnalisation (cartes professionnelles) et la structuration des filières de la pêche artisanale (pêche, transformation artisanale et mareyage).**
- **La réglementation du métier de la transformation artisanale.**
- **La définition d'un objectif clair dans l'exploitation des petits pélagiques au regard de son importance dans la fourniture de la sécurité alimentaire et l'emploi.**
- **L'appui des femmes transformatrices pour la mise aux normes des aires de transformation des produits de la pêche et l'obtention d'agrément.**
- **Devant l'intensification de l'installation des usines sur les sites de débarquement, procéder à une meilleure évaluation des conséquences de l'installation de celles-- ci sur la ressource exploitée, sur les activités des professionnels locaux et sur la sécurité alimentaire.***

Panel 2 : l'importance et les formes d'exploitation des petits pélagiques.

Ce panel est marqué par les communications axées sur les thèmes suivant:

- (I) Evolution de la biomasse et de l'abondance des petits pélagiques;
- (II) Engins et techniques de pêche artisanale ;
- (III) Exploitation des juvéniles: rôle des AMP ;
- IV) Les risques majeurs pour la durabilité de la ressource face aux accords de pêche et la pêche INN.

Le panel est composé des pêcheurs Yarak Sarr et Laba Ndoeye de Mbour, Mor Guèye de Rufisque et Cheikh Sidate Ndiaye de Saint Louis. Les communications des panelistes sont complétées par une présentation sur l'exploitation des juvéniles et de leur répartition par M.

Ibrahima Lo, Inspecteur Régional des Pêches de Thiès et le Dr Fambaye Sow Ngom, chercheur au CRODT, responsable des ressources pélagiques.

M. Yarack Sarr a axé sa communication sur les techniques de pêche. L'évolution des techniques de pêche devenues de plus en plus sophistiquées a contribué à la surexploitation des ressources.

M. Sarr est revenu sur le fait que l'ouverture de la brèche de Saint-Louis et la fermeture des estuaires (installation du barrage de Diama) ont également contribué à la diminution des ressources côtières dans la région nord.

Le comportement non professionnel des pêcheurs, qui ne respectent plus les saisons de pluie ni les bonnes pratiques de pêche traditionnelle, accentue les accidents et contribue pour une bonne part à la dégradation des ressources.

La deuxième communication faite par M. Laba Ndoye met l'accent sur le manque de professionnalisme des pêcheurs actuels qui n'ont pas d'expérience suffisante, ni de savoir faire. Il a partagé ses connaissances sur la répartition des espèces pélagiques entre les bras de mer et l'open sea», en faisant la distinction entre les espèces migrantes et celles sédentaires (vivant aux environs des bras de mer).

Il a insisté sur la responsabilité des pêcheurs à travers les mauvaises pratiques qu'ils utilisent.

Il a invité les chercheurs et l'administration à se rapprocher des professionnels avant de prendre des mesures de gestion.

Il a rappelé les bonnes pratiques existant dans le passé et déploré le fait que les pêcheurs de la nouvelle génération ne sont pas expérimentés, ce qui explique leurs mauvais comportements.

- **La troisième communication faite par Cheikh Sidat Ndiaye est revenue sur le problème de l'accord de pêche avec la Mauritanie.**

Il a confirmé la situation de surcapacité au niveau de la pêche artisanale avec des pirogues de très grande capacité (22 mètres), et des filets de 600 mètres.

Il a insisté sur la faiblesse de la surveillance de la pêche, ce qui justifie l'ampleur de la pêche des juvéniles et l'usage de filets destructeurs comme les « féfé féfé ».

- **Mor Guèye a fait une communication sur la pêche des juvéniles.**

Il a insisté sur la nécessité de revoir à la hausse les tailles minimales de capture autorisées par le code tout attirant l'attention sur l'existence d'espèces de petites tailles comme l'anchois. Il a invité ses compères à œuvrer pour le développement de la pêche artisanale.

Il a également noté la nécessité de mieux valoriser les captures des pêcheurs pour leur permettre de mieux vivre de la pêche.

Il a partagé les bienfaits des récifs artificiels et souhaité leur duplication le long de la côte.

Il a fini par proposer l'implication des anciens pêcheurs dans le règlement de la situation de la pêche

- **La problématique de l'exploitation des juvéniles par M. Ibrahima Lô Chef du Service régional des pêches maritimes de Thiès**

Il a rappelé l'importance de la pêche dans la région de Thiès en présentant les potentialités dont regorge la région, justifiant sa position de leader dans les débarquements nationaux.

- **Mises à terre de En 2013, 208 042 tonnes** de produits halieutiques débarquées (55% de la production nationale) **pour une valeur commerciale** estimée à de 36 305 764 404 FCFA (32%).

- **Le mareyage, la transformation artisanale, la consommation locale et la transformation industrielle** représentent respectivement en moyenne 30%, 49%, 5% et 16% des débarquements au niveau régional.

L'évolution de la pêche et des exportations des produits transformés dans la région a été présentée comme une alerte pour les acteurs :

- On note une baisse de la production et de la transformation artisanale mais une augmentation des exportations, d'où une baisse de la consommation locale.
- **Nouvelle tendance:** Evolution croissante des débarquements de ceintures à Kayar 2010-2012 avec l'implantation de quatre Usines
- **Les sites de Joal-Fadiouth qui représentent 90,48% des exportations de la Région :** La croissance des exportations tend à étayer le plafonnement du volume des produits destinés annuellement au marché national. et **le marché burkinabé qui se positionne entête des exportations de (sardinelles braisée séchée)**

Il a fait part de la forte capacité de pêche de plus en plus croissante au niveau de la région. et a également partagé la forte pression exercée sur le petit pélagique : Pirogue de plus en plus grande (20 à 22m), équipage nombreux(20 à 40 personnes), performance des matériels de navigation, maillage de plus en plus petites, utilisation accrue du monofilament, chasse annuelle de la sardinelle , filets de plus en plus longs(600m et plus),pêche et transformation du yoss (juvénile); et signalé les efforts entrepris par l'administration locale et régionale en relation avec les CLPA pour une protection des juvéniles, notamment : la protection de juvéniles de sardinelle, les régulations des sorties des sennes tournantes.

Il a aussi partagé les limites du code de la Pêche qui peut être complété par des mesures réglementaires prises localement.

- **Informations scientifiques sur les ressources pélagiques au Sénégal par Madame Fambaye Sow Ngom, chercheur biologiste du CRODT**

Madame Fambaye Sow Ngom, chercheur biologiste représentant le CRODT a partagé les informations scientifiques sur les ressources pélagiques.

En l'occurrence, elle a d'abord présenté l'importance du secteur des pêches au Sénégal au plan de sa contribution économique et social notamment dans la création de richesses , l'équilibre de la balance commerciale, la création d'emplois, la sécurité alimentaire avec une contribution de 75 % aux apports nutritionnels en protéines d'origine animale et la Lutte contre la pauvreté.

Cet apport important des pêches maritimes au Sénégal est favorisé par les conditions géo écologiques caractérisées par :

- . une façade maritime de 718 km ;
- . un espace maritime de 198 000 km² ;
- . une zone économique exclusive de 200 miles marins ;
- . un large plateau c continental de 23.800 km² ;

qui font que les eaux du littoral sénégalais sont classées parmi les plus productives d'Afrique de l'Ouest. Cette richesse, est due à la rencontre du courant des canaries avec les courants dérivés du courant du Golf de Guinée et qui constitue le siège d'un upwelling côtier intense.

A cet égard, Madame NGOM nous renseigne que le plateau continental sénégalais est une zone de forte productivité halieutique, liée à l'upwelling côtier qui détermine pour une large part la productivité du milieu, et conditionnant ainsi le niveau de recrutement de beaucoup

d'espèces, en particulier les espèces à durée de vie courte comme les clupéidés (sardinelles SP).

Ces principales espèces qui sont les **Sardinelles, Chinchards, maquereau et ethmalose** vivent en pleine eau sur le plateau continental et sont des **ressources partagées** entre le Maroc, la Mauritanie, la Gambie et Sénégal.

Elle fait remarquer par ailleurs, que « *ces espèces sont caractérisées par une vie courte, dont l'abondance et la production sont très variables d'une année à l'autre, en liaison notamment avec l'influence du climat sur leur recrutement. Cette instabilité semble être accentuée par l'accroissement incessant de la pression de pêche* ».

Et qu'en plus, « *Les conditions hydroclimatiques ont fortement évolué, correspondant ainsi à des changements climatiques très marqués dans la sous région. Ces modifications seraient à l'origine de la forte vulnérabilité observée des ressources pélagiques côtières, en particulier les sardinelles (Sardinella aurita et Sardinella madarensis)* »).

Elle a insisté sur leur caractère migratoire, la répartition géographique des espèces pélagiques, notamment celle de la sardinelle. C'est ainsi qu'elle nous renseigne que ces espèces effectuent des déplacements de grandes amplitudes. La sardinelle ronde par exemple parcourt le plus de kilomètres, du Maroc (au nord) jusqu'à la presqu'île du Cap-Vert, au Sénégal (au sud). Elle fait son apparition dans les eaux sénégalaises à partir de la saison froide (entre novembre et décembre) pour repartir en sens inverse au moment des fortes chaleurs (entre juillet et août). L'espèce effectue également des mouvements du large vers la côte. Durant l'hivernage, elle peut se situer à des profondeurs allant jusqu'à 300 mètres.

La dynamique spatio-temporelle des débarquements de sardinelle au Sénégal a été présentée, ainsi que l'impact de l'environnement sur la dynamique de population de sardinelle.

En termes d'évolution spatio-temporelle, trois phases peuvent être globalement notées :

1. Du début des années 80 à la fin de la première moitié des années 90 on note un développement rapide de la pêcherie dans tous les centres de pêche.
2. A partir de la deuxième moitié des années 90, les débarquements de sardinelle ronde ont connu une tendance générale à la baisse qui s'est poursuivie jusqu'au début des années 2000. Il y a qu'à Cayar où la tendance est globalement en hausse continue durant les trois décennies.
3. Au cours des deux dernières années 2009-2010, les débarquements de sardinelle se réorientent à la baisse dans la presque totalité des centres de pêche.

En ce qui concerne l'Impact de l'environnement marin sur la dynamique des populations de sardinelles le long de la côte Sénégalaise :

- l'abondance des sardinelles varie saisonnièrement et d'une année à l'autre avec une tendance à la baisse.
- Les rendements de la sardinelle ronde *Sardinella aurita* sont plus élevés en saison froide, entre les mois d'octobre à juin et faibles en saison chaude, de juillet à septembre. La sardinelle ronde se développe mieux dans un environnement relativement froid, tandis que la sardinelle plate *S. maderensis* montre une nette préférence pour des périodes chaudes.

Les corrélations entre les séries temporelles montrent que, l'abondance de la sardinelle ronde, extrêmement variable en intensité et en durée saisonnière, est significativement corrélée à l'indice d'upwelling. Alors que l'abondance de la sardinelle plate est significativement corrélée à la SST.

La présentation a aussi insisté sur le fait que les tailles de sardinelles rondes capturées au Sénégal deviennent de plus en plus petites.

- . **la sardinelle ronde** : Globalement jusqu'à la fin des années 90 la taille moyenne des individus de sardinelle ronde est restée relativement stable autour de 25 cm. Dans le cas des centres de la Petite Côte (Mbour et Joal), cette baisse s'est poursuivie sur tout le reste de la période. Ainsi, la taille moyenne qui se situait autour de 26 cm en 1996-1997, se trouve actuellement aux environs de 22 cm.
- . **la sardinelle plate** : Alors qu'elle était autour de 25 cm au milieu des années 90, la taille moyenne de la sardinelle plate est actuellement aux environs de 20 cm. Comme dans le cas de la sardinelle ronde et notamment au niveau de la Petite Côte, le stock de sardinelle plate est donc affecté par une surexploitation de croissance depuis plus d'une décennie.

L'Etat des stocks de pélagiques a été présenté : il montre une situation de surexploitation du stock de sardinelle avec comme recommandation une réduction de l'effort de pêche.

Suite à ces communications **les questions soulevées** concernent :

- Le risque de disparition de l'activité si des mesures ne sont pas prises pour renverser la tendance.
- L'ampleur des dégâts sur les petits pélagiques pratiqués par les acteurs professionnels est grande avec les bateaux usines, les engins prohibés, la dynamite etc.
- La nécessité de faire une évaluation des repos biologiques.
- La nécessité de rendre plus fiables les statistiques sur la pêche.
- La nécessité de revoir la responsabilité des acteurs dans la situation de surexploitation des petits pélagiques.
- Les conditions d'exercice de la pêche artisanale.
- La nécessité pour l'Etat de prendre ses responsabilités pour sanctionner les activités de pêche INN.
- Le remblaiement des tannes (zones marécageuses) et la fermeture des bolons (affluents) pour usage d'habitation, ce qui détruit les habitats des juvéniles.

- La nécessité pour les pêcheurs de prendre conscience de leur responsabilité dans la situation actuelle du secteur.
- La nécessité de valoriser les captures pour éviter les rejets sur les plages.
- La nécessité pour les pêcheurs de contribuer à l'épanouissement du secteur en payant des impôts afin de soulager l'Etat qui éviterait de signer des accords de pêche.
- Le manque de moyens financier et humain de l'administration des pêches.
- Le non contrôle de la pêche aux appâts vivants qui connaît des dérives.
- La nécessité pour l'Etat d'encourager les efforts de gestion entrepris dans le département de Mbour et de les propager dans le reste du pays.
- La nécessité pour l'Etat de prendre des mesures en aval pour interdire l'entrée de matériel prohibé au niveau de la pêche.

En guise de recommandation, il est principalement ressorti:

- **L'administration doit faire l'évaluation du repos biologique et partager les résultats avec les acteurs.**
- **Les acteurs doivent prendre leurs responsabilités pour aller vers une pêche responsable et engager des actions correctives pour relancer le secteur de la pêche artisanale.**
- **Le Ministère doit renforcer les soutiens aux agents de terrain (administration, surveillance) pour faire appliquer la loi et empêcher la pêche des juvéniles.**
- **L'Etat doit faire procéder à des évaluations régulières des stocks et prendre des mesures allant dans le sens de l'interdiction du matériel de pêche prohibé.**
- **L'Etat doit continuer ses efforts en matière d'immersion de récifs artificiels.**
- **Entrevoir la possibilité de réserver la pêche des petits pélagiques à la pêche artisanale à condition de procéder à son encadrement et de mettre en place des conditions préalables.**
- **Compte tenu des dérives notées dans la pêche à l'appât par les pêcheurs artisans, l'Etat doit suspendre l'autorisation de cette pêche et permettre aux bateaux canneurs de le faire, à condition de l'encadrer et de faire respecter les lois et règlements.**

En guise de recommandation générale, il est ressorti, compte tenu de l'importance des thèmes abordés dans les différents forums, que les prochaines échéances soient organisées en deux jours avec nécessairement des appuis des partenaires locaux et de la commune de Mbour.

La cérémonie de clôture est présidée par Monsieur Ibrahima Lo, Inspecteur régional des pêches de Thiès.

Elle est marquée par les communications de M. Mouhamadou Takha Samb, Secrétaire général du CONIPAS, de Gaoussou GUEYE, Président de l'APRAPAM.

Les différentes communications ont salué la pertinence des débats et la richesse des contenus des propositions. Elles ont invité les acteurs à s'approprier des recommandations de ce forum et à servir d'interprètes auprès des autres acteurs professionnels de la pêche et de l'administration : tous ensemble devront unir leurs efforts pour relever le défi de la durabilité des ressources.



APRAPAM

Senëlëx

~ 15 ~

Contact : Tél/Fax : 00221 33 957 31 93 – 77 632 66 65 – BP 1144 Mbour Sénégal Email : contact@aprapam.org – gaoussoug@gmail.com – site web : www.aprapam.org - Récépissé n° 0081 /GRT/AS – JO 6591 du 28/05/2011